

# CS\* CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté Alimentaire.  
Enregistré le 01-04-2021 - Niveau 4 - RNCP35399



## INDICATEURS CLÉS



### FORMATION - Continue

#### Objectifs

- Reporter sur le terrain la position des ouvrages à réaliser
- Réaliser des travaux de constructions paysagères avec et sans liant (pavages et dallages, bétons coulés, escaliers et murets, terrasses et mobiliers en bois, clôtures, etc.)
- Maîtriser la conduite des engins de terrassement (nivellement, profilage, etc.)

#### Modalité pédagogique et contenu de la formation

- Cours théoriques et travaux pratiques sur site ou chantiers extérieurs, visites pédagogiques
- Mise à disposition de plateaux carrés

#### Validation

- Par Unités Capitalisables (UC)
- Possibilités de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

#### Durée

- 406 heures de formation en centre (≈ 12 semaines) sur 1 an
- Calendrier de formation à la demande
- Rentrée chaque début d'année scolaire

### POURSUITE D'ÉTUDES

- Certificat de Spécialisation (CS) : Arrosage Automatique (AA)

### MÉTIERS VISÉS

- Chef d'équipe paysager ou au sein d'une entreprise spécialisée dans le pose de pavage, dallage

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Agricole : Bac Général, Bac Professionnel, Brevet Professionnel (BP)
- Aimer travailler en extérieur
- Possibilité d'aménagement selon le parcours

### MODALITÉ DE FINANCEMENT

- Financement possible selon votre situation, nous consulter :
- Autofinancement
- Demandeurs d'emploi : France Travail (AIF), rémunération possible, Région (PRF) pour certaines formations, contrat de professionnalisation (contrat pro)
- Salariés : CPF, Plan de développement des compétences, Projet de Transition Professionnelle, financé par les OPCO (ex. OCAPIAT).
- Exploitants agricoles / non-salariés agricoles : VIVEA.
- Travailleurs indépendants : FAF (FIF-PL, AGEFICE, AFDAS, FAFCEA...)

### POUR S'INSCRIRE

1. Compléter le dossier de candidature sur : [www.agrocampus78.fr](http://www.agrocampus78.fr)
2. Passer un entretien individuel



## LES + DE L'AGROCAMPUS

- ▶ Campus arboré de 83 hectares à 30 minutes de Paris
- ▶ Desservi par les transports en commun des villes de Chambourcy et Saint-Germain-en-Laye (RER, tramways et bus)
- ▶ Plateaux pédagogiques : Les Serres des Princesses, une exploitation agricole et horticole avec 10 hectares consacrés à la production et un Atelier Paysager
- ▶ Un Centre de Documentation et d'Information (CDI) et un Centre de Ressources (CDR)
- ▶ Hébergement et restauration possible en internat
- ▶ Accompagnement de la scolarité et de l'insertion : tutorat, conseillère en insertion, médiation et écoute
- ▶ Aide à la recherche de contrat par le chargé de relation entreprise
- ▶ Equipe de formateurs issus du milieu professionnel



Site accessible.

L'Agrocampus prend en compte votre handicap, si vous avez besoins d'ajuster les modalités de la formation.

## NOUS CONTACTER

**Accueil :**

tél : 01 30 87 18 40

[cfppa.agrocampus78@educagri.fr](mailto:cfppa.agrocampus78@educagri.fr)

**Référent handicap :**

[cfppa.agrocampus78@educagri.fr](mailto:cfppa.agrocampus78@educagri.fr)